L. 16.

EXTRAIT de la lettre écrite à M. le vicomte de Mirabeau, par la municipalité de Perpignan, en date du 12 juin 1790.

Case
FRC
6737

MONSIEUR le Vicomte.

La démarche que vous venez de faire, en joignant votre régiment au moment où vous avez appris son indiscipline, est une nouvelle preuve de votre zèle connu pour le service du roi. Vos soldats, égarés par une fatalité dont nous ignorons la cause, n'ont cédé ni à vos soins, ni à ceux de M. de Chollet, commandant de la province, qui s'est uni à la municipalité, pour

M & W 13574

les faire rentrer dans leur devoir. Leur opiniâtre résistance à se soumettre, met notre ville dans la position la plus alarmante : vous en sentez assez les conséquences, M. le Vicomte, pour penser avec nous que, dans des circonstances aussi orageuses, le parti le plus sage est d'aller vous même exposer à l'assemblée nationale, et mettre sous les yeux du roi, les faits dont vous avez été témoin. Nous ne doutons pas que l'assemblée nationale et le roi, ne rendent la même justice que nous, à la conduite que vous avez tenue pour remplir l'objet de votre mission.

Nous avons l'honneur d'être, avec les sentimens les plus respectueux,

Monsieur le Vicomte,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

les officiers municipaux de Perpignan,
Daguilar, maire ; Vuaudricourt, officier

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

municipal ; Cagarrigua ; Pons ; F. Mussotty ; signés à l'original.

Et au dos est écrit, ou à l'enveloppe : *à monsieur, monsieur le vicomte de Mirabeau, colonel du régiment de Touraine, à Perpignan.*

Collationné par nous secrétaire-greffier de la municipalité de Castelnaudary, sur l'original à nous présenté, et de suite retiré par M. le vicomte de Mirabeau : à Castelnaudary, le 15 juin 1790, et nous sommes signé, et avons apposé les sceau et armes de la ville.

Signé Boyer, secrétaire-greffier.

De l'imprimerie de CRAPART, Libraire, place Saint-Michel.